

CLARTEX Ne®

Exacta CL		12 M
Réglages		
Régime de prise de force	540	
Régime disques	810	
Inclinaison épandeur	0 degrés	
Pales de projection	285/235/185	
Kit bas volume	oui	
Epandage de bordure	Réglages environnement	Réglages rendement
Régime prise de force	350	540
Régime disques	525	810
TrimFlow position	1	4

				Débit (Kg/ha)						
				6 km/h	8 km/h	9 km/h	10 km/h	11 km/h	12 km/h	14 km/h
6+2	0.43	F	1.20	10.0	7.5	6.7	6.0	5.5	5.0	4.3
6+3	0.56	F	1.55	12.9	9.7	8.6	7.7	7.0	6.4	5.5
6+4	0.68	F	1.89	15.7	11.8	10.5	9.4	8.6	7.9	6.7
6+5	0.85	F	2.19	18.3	13.7	12.2	11.0	10.0	9.1	7.8
12+0	1.02	F	2.50	20.8	15.6	13.9	12.5	11.4	10.4	8.9
12+1	1.10	F	2.89	24.1	18.1	16.1	14.4	13.1	12.0	10.3
12+2	1.20	F	3.28	27.3	20.5	18.2	16.4	14.9	13.7	11.7
12+3	1.35	F	3.64	30.3	22.7	20.2	18.2	16.5	15.2	13.0
12+4	1.50	F	4.00	33.3	25.0	22.2	20.0	18.2	16.7	14.3
12+5	1.66	F	4.55	37.9	28.4	25.3	22.7	20.7	18.9	16.2
18+0	1.80	F	5.09	42.4	31.8	28.3	25.5	23.1	21.2	18.2



DE SANGOSSE

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Conditions générales :

Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro granulateurs sont données à titre indicatif.

En effet le comportement des granulés anti-limaces est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que, les épandeurs électriques du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.

POUR LE CONTRÔLE DES LIMACES ET DES ESCARGOTS EN CULTURES PLEIN CHAMP, EN MARAÎCHAGE, EN PRODUCTION DE FRUITS, EN CULTURES ORNEMENTALES ET SOUS SERRES

● **Usage :** Traitements généraux* Traitement du sol* mollusques, escargots

● **Dose d'emploi :** 5kg/ha

● **Dose recommandée par application :**

5kg/ha en plein ou localisée sur le rang avec microgranulateur

4kg/ha dans la raie de semis ou en mélange aux semences

● **Dose maximale homologuée par an :**

4 applications dans la limite de 17.5kg/ha

CULTURES & USAGES

Liste des cultures autorisées pour des applications réalisées en plein :

Toutes les cultures de plein champ et sous serres ci-contre

Liste des cultures également autorisées pour des applications dans la raie de semis ou en mélange à la semence :

Céréales à pailles, graines oléagineuses, betteraves, navet, rutabaga, maïs, maïs doux, sorgho, millet

Liste des cultures également autorisées pour des applications sur le rang :

Fraise, arbres fruitiers, vigne, baies et petits fruits

APPLICATIONS

Stades d'interventions autorisés :

se reporter au tableau ci-contre

Interventions avant semis :

1 à 2 applications sont autorisées jusqu'à 7 jours avant le semis

Interventions pendant le semis :

1 application en plein et/ou 1 application localisée sont autorisées

Interventions après le semis :

1 ou plusieurs applications en plein sont autorisées à concurrence de 17.5kg/ha/an

Intervalle entre 2 applications successives : 5 jours

Délai avant récolte en pomme de terre : 7 jours

Prairie : dernière application au plus tard 49 jours avant mise en pâture

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

● **Porter des gants pendant le chargement et l'application**

● **Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu**

● **Ne pas stocker la préparation à plus de 35°C**

● **Modalités de mise en œuvre et matériels utilisés :**

CLARTEX NEO® est particulièrement bien adapté aux applications centrifuges.

Les matériels utilisés sont des distributeurs centrifuges tantôt des monodisques électriques, tantôt des bidons fonctionnant sur prise de force (épandeurs d'engrais).

Ces derniers sont généralement les plus performants.

Dans tous les cas, le plus grand soin doit être apporté à l'exécution de ces applications de façon à :

- Respecter les doses choisies,

- Apporter la même dose uniformément (pas de surdosage ni de sous dosages)

- Casser le moins possible de granulés

- Ne pas appliquer de granulés à l'extérieur des limites du champ traité

NB : DE SANGOSSE recommande l'utilisation de l'épandeur spécifique SPANDO TDS® (descriptif sur le site www.tds-expert.fr)

● **Évaluation des populations actives de limaces et d'escargots :**

La décision d'appliquer un anti-limaces doit résulter de l'observation du ravageur.

L'évaluation de l'activité des limaces peut se faire de différentes façons ;

DE SANGOSSE recommande l'emploi de pièges à limaces spécifiques et le suivi d'un protocole précis. Le suivi des escargots nécessite des moyens différents.

Pour obtenir tous les détails pratiques concernant ces évaluations, consulter le site www.tds-expert.fr.

● **Détermination de la dose à appliquer :**

Les anti-limaces fonctionnent par ingestion, la dose choisie doit surtout tenir compte du nombre de ravageurs à contrôler.

Cultures de plein champ

Cultures	Stades des cultures
Cultures oléagineuses (lin, pavot, sésame, tournesol, colza, soja, moutarde, coton, citrouille, carthame, bourrache, lin bâtard, chanvre, ricin) autres oléagineux à l'exception des cacahuètes	Du semis jusqu'à 7 feuilles développées ⁽¹⁾
Céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, triticale)	Du semis jusqu'à début montaison ⁽¹⁾
Pomme de terre	De la plantation jusqu'à fin sénescence ⁽¹⁾
Betterave (sucrière, fourragère, potagère), navet et rutabaga, Légumineuses potagères fraîches (haricot vert, haricot frais écosé, pois non écosé, petit pois écosé, lentille fraîche), Légumineuses séchées (pois, haricot, lentille, lupin), Maïs, maïs doux, sorgho, millet	Du semis jusqu'à 5 feuilles développées ⁽¹⁾
Brassicacées (chou-fleur, brocoli, chou pommé, chou de Bruxelles)	Du semis jusqu'au début de la formation des têtes ⁽¹⁾
Laitue et autres salades similaires (laitue, scarole, mâche, etc, y compris les brassicacées), épinard et similaires (pourpier, feuille de bette, etc), et fines herbes (ciboulette, persil, et autres fines herbes consommées fraîches)	Du semis jusqu'à la fin du stade rosette ou d'élongation de la tige principale ⁽¹⁾
Artichaut	De la plantation jusqu'à l'apparition des capitules ⁽¹⁾
Prairies	Du semis jusqu'à 5 feuilles développées ⁽¹⁾
Gazon de graminée	Tous stades
Arbres fruitiers (agrumes, fruits à pépin, fruits à noyau, fruits à coque), Vignes pour raisins de table ou de cuve, Fraises, baies et petits fruits (mûres, framboises, myrtilles, groseilles, cassis, etc)	De la plantation jusqu'à fin floraison ⁽¹⁾
Cultures florales et ornementales	Tous stades

Cultures sous serres

Cultures	Stades des cultures
Fraises	De la plantation jusqu'à fin floraison ⁽¹⁾
Laitue et autres salades similaires (laitue, scarole, mâche, etc, y compris les brassicacées), épinard et similaires (pourpier, feuille de bette, etc), et fines herbes (ciboulette, persil, et autres fines herbes consommées fraîches)	Du semis jusqu'à la fin du stade rosette ou d'élongation de la tige principale ⁽¹⁾
Cultures florales et ornementales	Tous stades

(1) Intervention possible jusqu'à 7 jours avant le semis ou la plantation.

Numéro de l'homologation : 2130082

Distributeur, détenteur de l'homologation :
De Sangosse SAS - BP 5 - F47480 Pont-du-Casse
France - 05 53 69 36 30

www.desangosse.fr



DE SANGOSSE

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.